

EHPAD : QUELLE OFFRE EN 2024 EN FRANCE ?

BASE EHPAD UNI SANTE

Développée depuis 2010, la base de données EHPAD Uni Santé répertorie l'ensemble des EHPAD et USLD sur le territoire français, à partir du fichier Finess.

Pour chaque établissement :

- caractéristiques, spécificité et labellisation : unité Alzheimer, PASA, UHR,
- accueil : type d'accueil
- GMP, PMP
- personnel médical et para médical,
- équipement
- hébergement, vie dans l'établissement,
- tarif : tarif hébergement, tarif dépendance,
- cadre général ...

Une mise à jour est effectuée tous les ans auprès des établissements.

Questionnaire consultable en ligne :
<https://www.uni-sante.fr/>

Cette base est utilisée notamment par le site www.conseildependance.fr.

SYNTHÈSE

En 2024, la prise en charge des personnes âgées en EHPAD en France se heurte à plusieurs défis complexes. Ces difficultés sont principalement dues à l'augmentation rapide de la population vieillissante et aux disparités géographiques en matière d'offre et de coût des services.

Démographie et besoins croissants

Les plus de 75 ans représentent 10,4 % de la population en 2024, avec une prévision d'atteindre 16,4 % d'ici 2050.

Le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer devrait augmenter de 87 % d'ici 2030.

Les EHPAD devront accueillir 108 000 résidents supplémentaires d'ici 2030 et 319 000 d'ici 2050.

Disparités régionales et offres inégales

Le taux d'équipement en EHPAD varie considérablement selon les départements, de 0,37 à 1,6 place pour 10 personnes âgées de plus de 75 ans.

En 2024, la France dispose de 595 431 lits répartis sur 7 282 EHPAD, soit un ratio de 8,54 %.

Les disparités régionales sont marquées au niveau national, avec des taux d'équipement inférieurs à la moyenne en Île-de-France et en PACA, mais supérieurs en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Capacité moyenne et dépendance

La capacité moyenne d'hébergement est de 82 places.

Le Gir Moyen Pondéré (GMP) moyen est de 716, indiquant le niveau de dépendance des résidents. Les EHPAD commerciaux ont un GMP plus élevé, reflétant des résidents plus dépendants.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement global moyen est de 0,63, représentant 63 équivalents temps plein pour 100 résidents.

Coût et accessibilité financière

Le coût moyen d'hébergement mensuel est de 2 418 €, avec des variations significatives selon les départements et le statut des établissements.

Les tarifs moyens sont de 2 143 € pour les établissements publics, 2 335 € pour les associatifs, et 2 935 € pour les privés commerciaux.

EHPAD : QUELLE OFFRE EN 2024 EN FRANCE ?

Au 1er janvier 2024, la population des 60 ans et plus représente un peu plus d'un quart de la population française (27,7 %), contre 19,6 % en 1994. La part des plus de 60 ans dépasse de 4,4 points celle des moins de 20 ans, qui s'élève à 23,3 %. À eux seuls, les plus de 75 ans représentent 10,4 % de la population début 2024, en augmentation de 1,6 point depuis 2010. Selon les estimations de l'Insee, la part des personnes de plus de 75 ans devrait atteindre 16,4 % en 2050 (1).

Selon les projections, le nombre de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer devrait augmenter de 87 % d'ici 2030 (2). Selon les études menées par la Cour des Comptes, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) devraient accueillir 108 000 résidents supplémentaires d'ici 2030 et 319 000 en 2050 (3).

Ainsi, nous pouvons légitimement nous poser la question suivante : Quelle est, en 2024, l'offre EHPAD en France métropolitaine ?

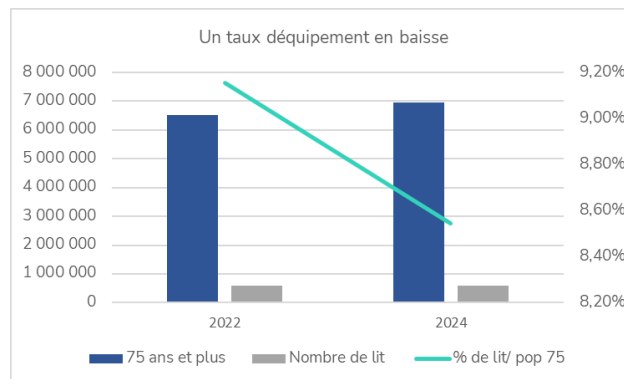
L'étude réalisée par Uni Santé dresse un état des lieux de l'offre en France : la répartition géographique des structures est-elle satisfaisante ? Ces structures sont-elles en nombre suffisant et adaptées aux besoins des personnes âgées ? Enfin, quel est le coût mensuel du séjour ?

Taux d'équipement des EHPAD : une grande variabilité selon les départements

Le taux d'équipement en EHPAD varie considérablement en France, allant de 0,37 place pour 10 personnes à 1,6 place pour 10 personnes selon les départements.

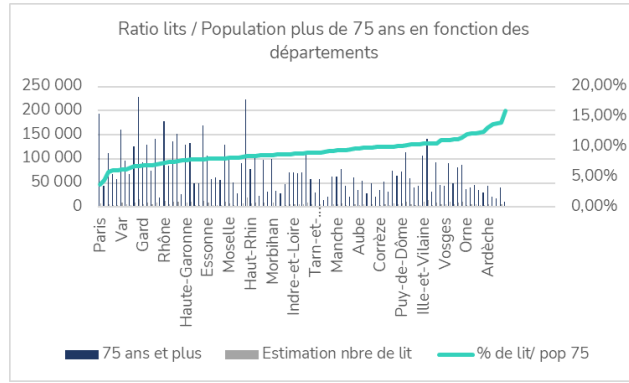
Actuellement, la France dispose de 595 431 lits disponibles répartis au sein de 7 282 EHPAD. Si l'on rapporte ce chiffre aux 6,97 millions de personnes de plus de 75 ans recensées par l'INSEE, cela correspond à un ratio de 8,54 %, soit 0,85 lit pour 10 personnes de plus de 75 ans.

Il est important de noter que ce ratio est en baisse continue en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et de la faible ouverture de nouveaux lits, voire des fermetures. En 2022, le ratio était de 9,15 %, contre 8,54 % en 2024. Cette tendance à la baisse souligne la nécessité de renforcer les capacités d'accueil pour répondre aux besoins croissants de la population vieillissante.

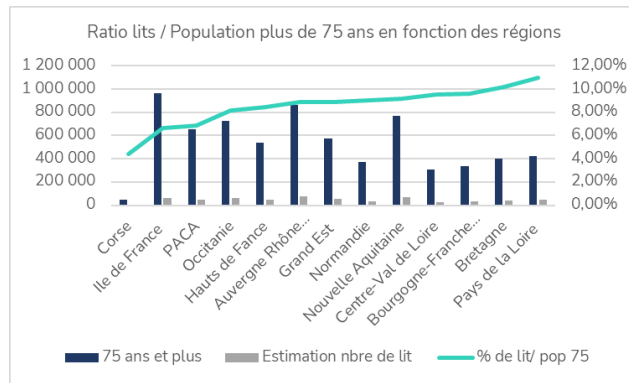


L'offre de places pour les personnes de plus de 75 ans varie considérablement d'un département à l'autre. Ainsi, Paris ne propose que 3,74 places pour 100 personnes âgées de plus de 75 ans, un ratio légèrement en baisse par rapport à 2022. En revanche, en Lozère, l'offre atteint 16 places pour 100 personnes âgées.

Cette disparité souligne l'importance de revoir la répartition des ressources pour mieux répondre aux besoins des seniors dans tous les départements.



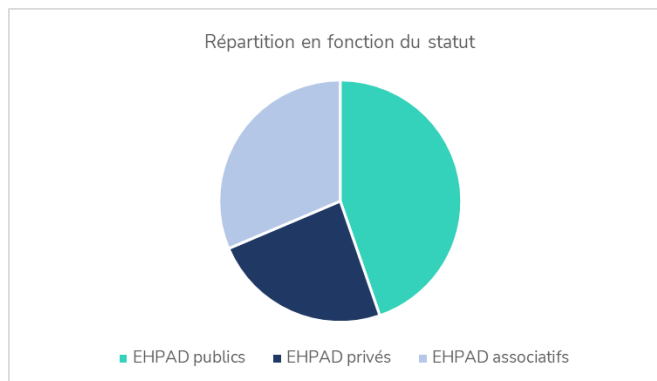
Ce constat s'applique également au niveau régional. En Île-de-France et en PACA, le taux d'équipement est inférieur ou égal à 7 places pour 100 personnes de plus de 75 ans. En revanche, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, le taux d'équipement est supérieur à la moyenne nationale.



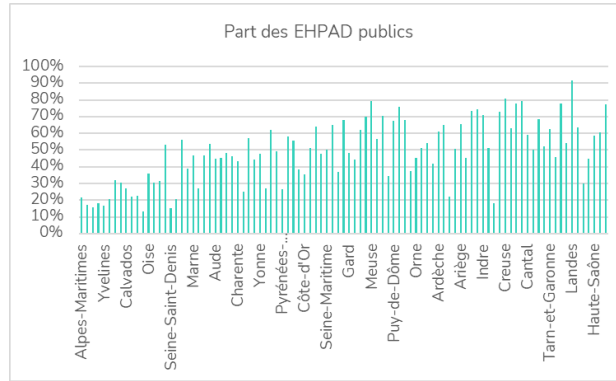
Profil des établissements : une prédominance d'établissements publics

Les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en France se répartissent en trois catégories : publics, privés commerciaux et associatifs.

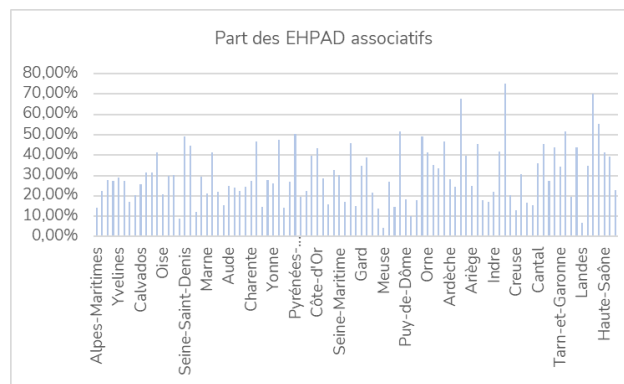
Parmi les 7 282 EHPAD recensés, 44,71 % sont des structures publiques, soit 3 256 établissements. Les structures associatives représentent 31,39 % du total avec 2 286 établissements, tandis que les structures privées commerciales comptent pour 23,89 %, soit 1 740 établissements.



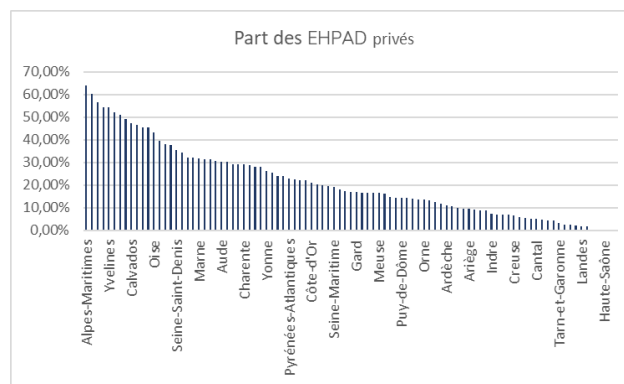
Dans les départements des petites villes et des communes rurales, les EHPAD publics sont fortement majoritaires, représentant plus de 68 % des structures présentes.



Les établissements associatifs sont, quant à eux, fortement représentés dans les départements de l'Est de la France, en Loire-Atlantique, en Aveyron, et dans les Pyrénées-Atlantiques, où ils constituent plus de 50 % des structures présentes.

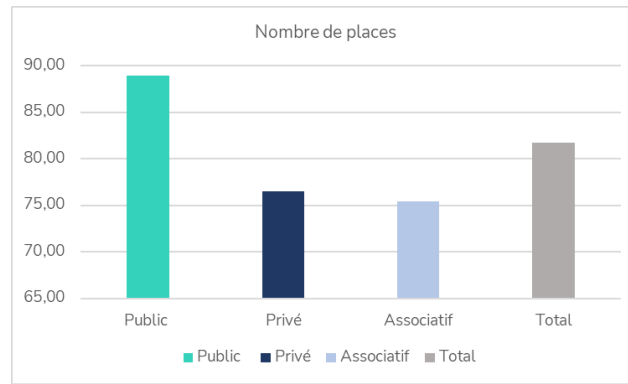


À l'inverse, dans les départements urbanisés, comme les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Val-d'Oise, les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Var, l'Essonne, et la Charente-Maritime, les EHPAD privés représentent plus de 50 % des structures présentes.



Capacité moyenne d'hébergement

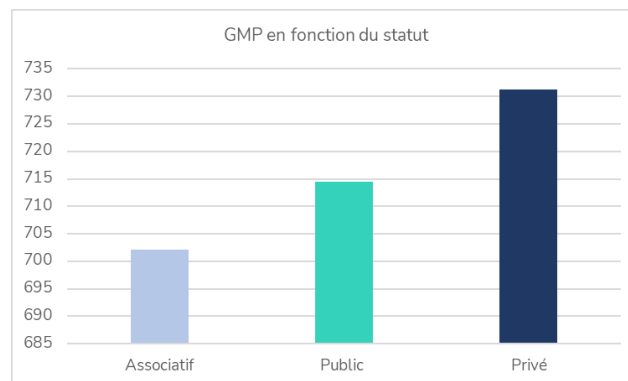
La capacité moyenne d'hébergement des établissements est de 82 places : 89 pour les EHPAD publics, 76 pour les EHPAD commerciaux et 75 pour les associatifs.



Niveau de dépendance moyen

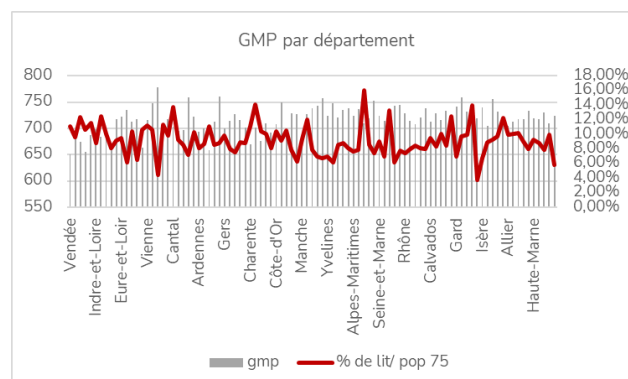
Le niveau de dépendance des personnes accueillies dans un établissement peut être mesuré grâce au Gir Moyen Pondéré (GMP). Cet indicateur définit le niveau moyen de dépendance des résidents : plus le GMP est élevé, plus le niveau de dépendance est important.

À l'échelle nationale, le GMP moyen est de 716, variant en fonction du statut des établissements : 703 pour les EHPAD associatifs et 731 pour les EHPAD commerciaux, ces derniers accueillant des résidents généralement plus dépendants.



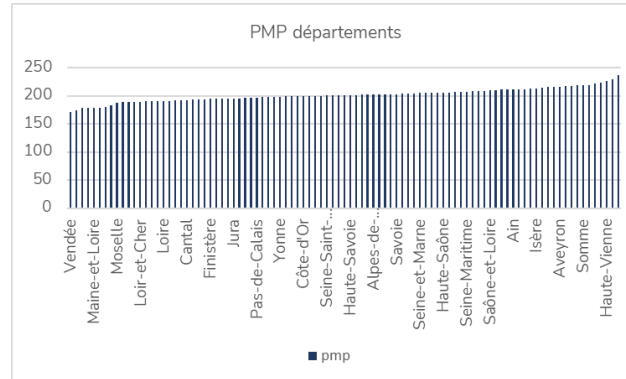
Corrélation entre GMP et ratio lits/personnes de plus de 75 ans

Une corrélation peut être observée entre le GMP moyen et le ratio lits/personnes de plus de 75 ans. Plus le ratio est élevé, plus le GMP est faible. Par exemple, en Vendée, Loire-Atlantique, Vosges et Nièvre, avec un ratio supérieur à 10 %, le GMP est compris entre 651 et 663, contre 758 dans les Bouches-du-Rhône où le ratio de lits est de 6,79 %.



PMP moyen de 201,5

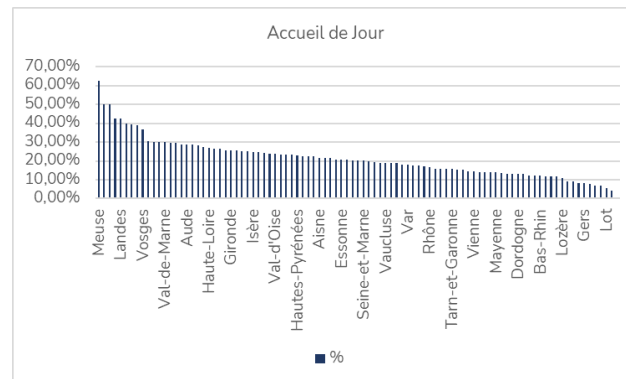
À l'échelle nationale, le Pathos Moyen Pondéré (PMP) moyen est de 201,5, avec de grandes différences selon les départements, allant de 171,88 en Vendée à 237 dans le Val-de-Marne.



Les EHPAD privés ont un PMP moyen de 204, contre 198 pour les EHPAD associatifs.

Accueil de jour

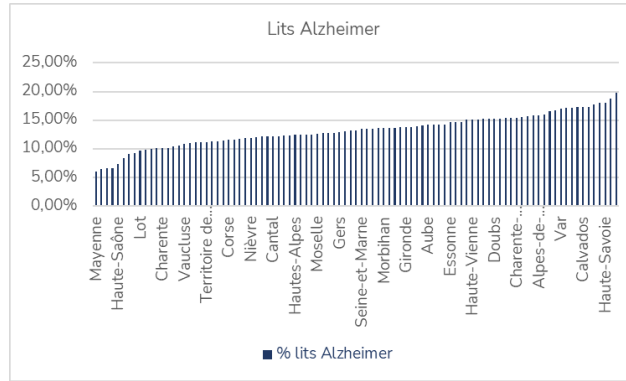
Environ 20 % des EHPAD proposent un accueil de jour, avec plus de 40 % d'entre eux dans la Meuse, le Territoire de Belfort, la Haute-Marne, le Gard, les Landes, le Jura. Cependant, cette offre est rare en Haute-Saône, à Paris, en Haute-Garonne, dans le Lot, en Corse, dans le Cantal, le Gers, les Hautes-Alpes, le Loiret, et le Puy-de-Dôme (moins de 10 % des EHPAD).



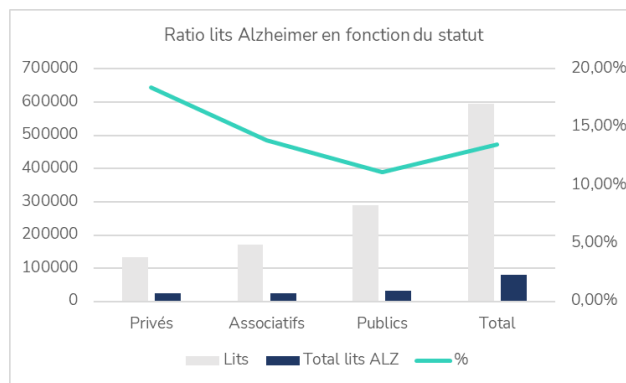
Par contre, cette offre de répit est peu proposée en Haute Saône, à Paris, en Haute Garonne, dans le Lot, à Paris, en Corse, dans le Cantal, dans le Gers, dans les Hautes Alpes, dans le Loiret, dans le Puy de Dôme (- de 10% des EHPAD).

Prise en charge des patients Alzheimer

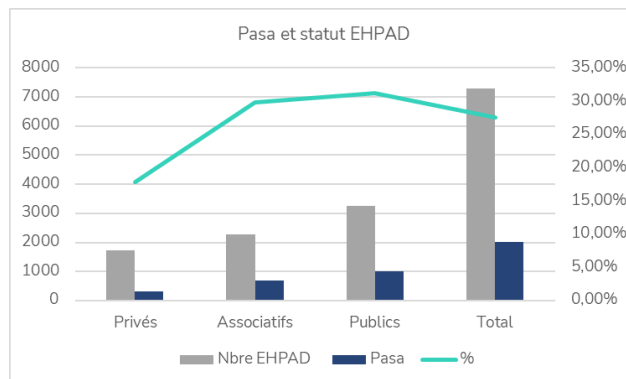
80523 places sont dédiées à la prise en charge des patients Alzheimer au sein d'Unités de Vie Protégées ou d'Unités d'Hébergement Renforcées, soit 13,52 % des places existantes en EHPAD. Une forte disparité existe entre les départements, de 6,11 % en Mayenne à 19,78 % dans le Pas-de-Calais.



Proportionnellement, les EHPAD privés proposent un accueil plus important des personnes Alzheimer.

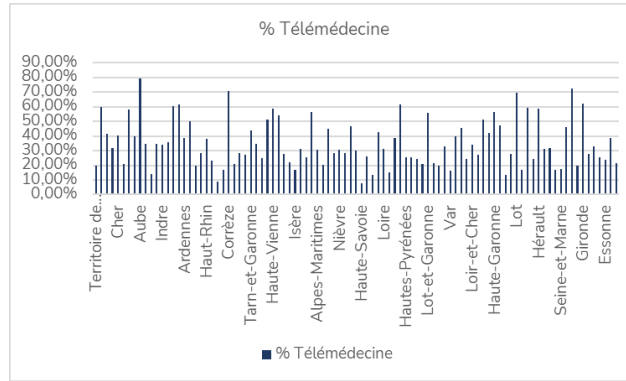


En 2024, un peu plus de 2007 EHPAD proposent un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés), soit 27,5 % des établissements, avec une présence particulièrement marquée dans certains départements.

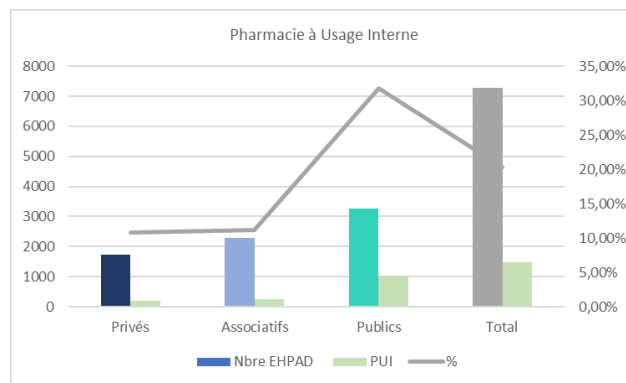


Télémédecine et Pharmacie à Usage Interne

34 % des EHPAD sont équipés de télémedecine, avec une couverture supérieure à 60 % dans certains départements comme l'Aude, la Vienne, la Corrèze, le Lot, la Gironde, la Dordogne, les Deux-Sèvres, le Calvados, et l'Eure-et-Loir.

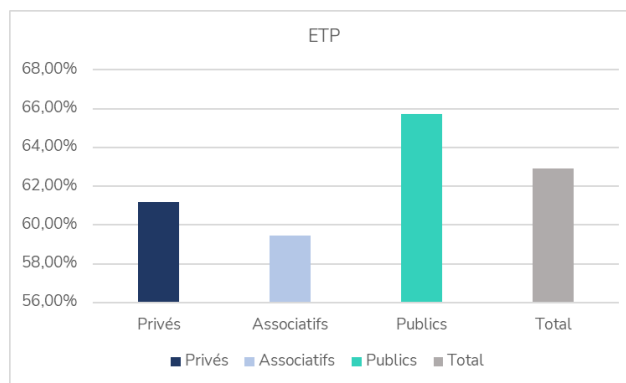


En outre, 20 % des EHPAD disposent d'une Pharmacie à Usage Interne (PUI), avec une proportion de 32 % dans les EHPAD publics.



Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement global moyen est de 0,63, représentant 63 équivalents temps plein pour 100 résidents. Ce taux varie selon le statut juridique des structures : 65,73 pour les EHPAD publics, 61,18 pour les EHPAD privés (en augmentation depuis 2022), et 59,46 pour les EHPAD associatifs.



Infirmière de nuit

17,8 % des EHPAD ont mis en place un dispositif IDE la nuit (présence ou astreinte), avec une différence notable selon le statut de l'établissement : 22 % dans le public, 16,5% dans le privé et 12,6 % dans l'associatif.

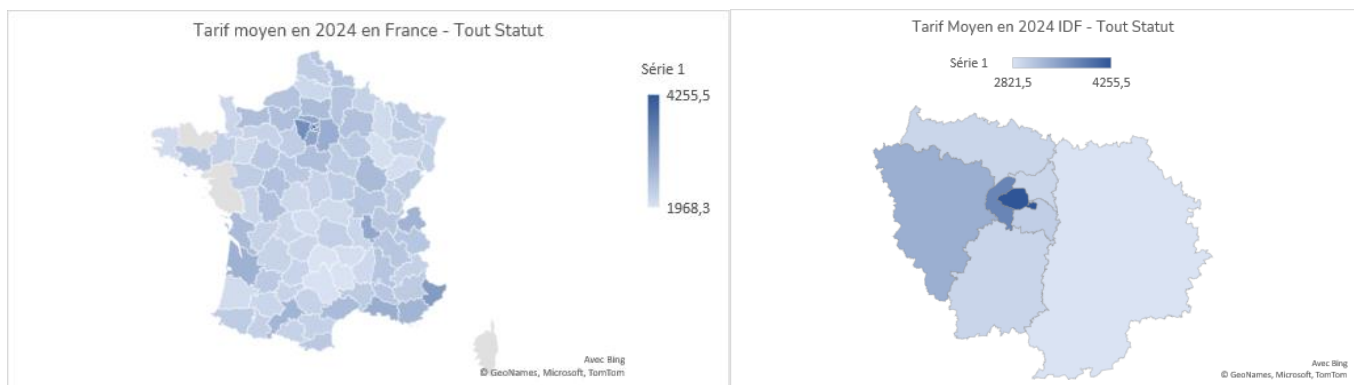
Coût moyen d'hébergement mensuel en 2024 : 2 418 €

La tarification dans les EHPAD repose sur trois composantes de la prise en charge des personnes âgées :

- **Le soin** : pris en charge par l'Assurance maladie.
- **La dépendance** : partiellement prise en charge par les départements à travers l'allocation personnalisée d'autonomie et par les résidents, qui acquittent un ticket modérateur (Gir 5/6).
- **L'hébergement** : à la charge du résident, de ses obligés alimentaires ou du département avec l'aide sociale à l'hébergement.

Le tarif journalier (hébergement + tarif Gir 5/6) moyen en chambre simple est de 80,58 €, soit 2 418 € par mois contre 2319€ en 2023 (+4,26% soit légèrement en dessous du taux directeur fixé par décret en décembre 2023). Par rapport à 2023, on note une augmentation moyenne de 100 €/mois.

Nous pouvons observer une forte disparité en fonction des départements et des statuts juridiques des établissements :



On observe une variation significative des tarifs, allant du simple au double entre différents départements. Par exemple, le tarif moyen en Lozère s'élève à 1968,3€ par mois, tandis qu'il atteint 4255,5€ à Paris.

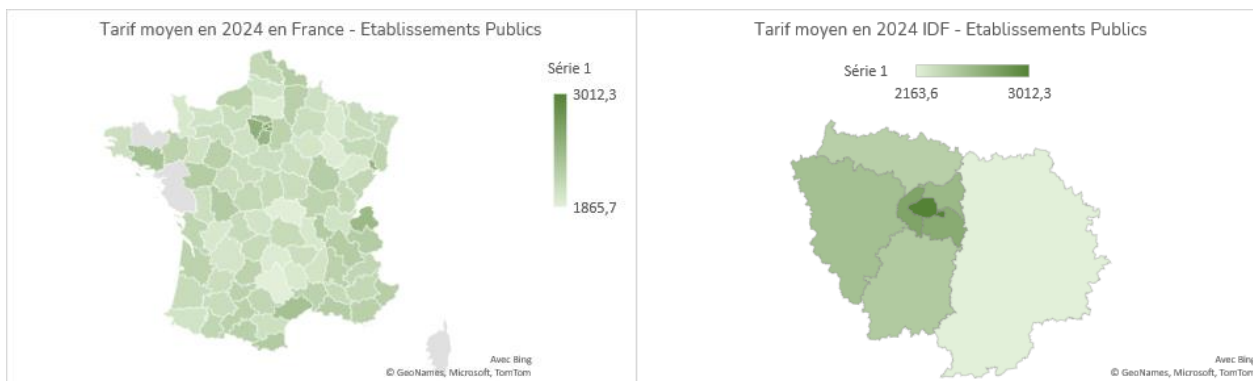
Cette grande variabilité s'explique non seulement par la diversité des structures (publiques, associatives ou privées commerciales), mais également par les disparités en termes de taux d'équipement, créant une logique économique d'offre et de demande.

De plus, il est essentiel de prendre en compte d'autres facteurs comme le coût du foncier, naturellement plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale, ainsi que les variations du coût du travail. Ces facteurs imposent une charge financière importante aux opérateurs en milieu urbain, se traduisant par des tarifs plus élevés.

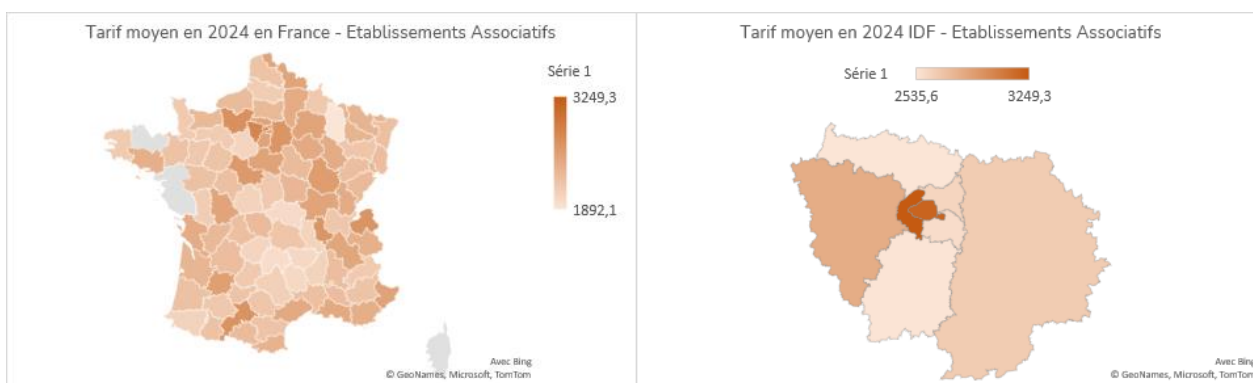
Cette logique se reflète également dans les tarifs moyens (hébergement + gir 5/6) selon les statuts juridiques des établissements.

Ainsi, les tarifs moyens mensuels sont de 2143 € dans les établissements public contre 2335 € pour les EHPAD associatifs et 2935 € pour les EHPAD privés.

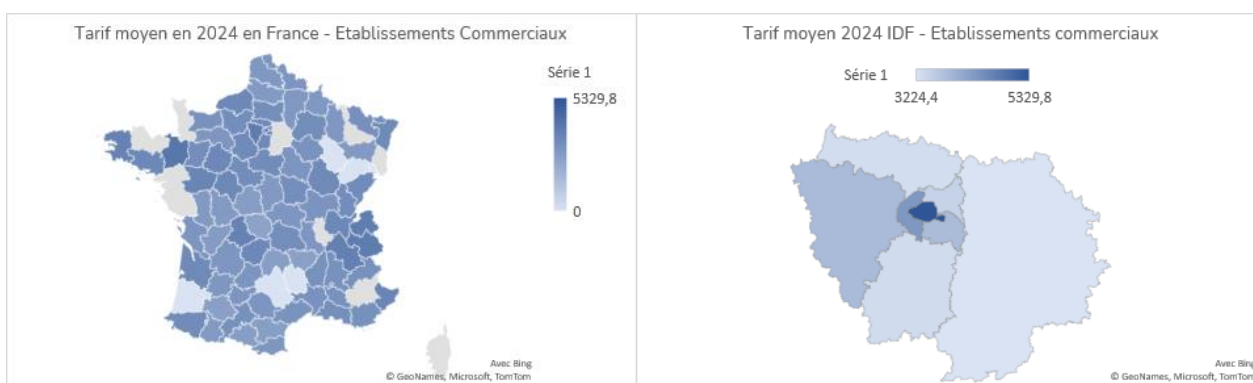
EHPAD publics : un tarif moyen de 2143€/mois



EHPAD associatifs : un tarif moyen de 2335€/mois



EHPAD privés : un tarif moyen de 2935€



Vous pourrez retrouver l'ensemble des tarifs moyens département par département le site Conseil Dépendance : <https://www.conseildépendance.fr/wp-content/uploads/2024/06/tarifs-moyen-2024-1.pdf>

Conclusion

En 2024, la prise en charge des personnes âgées en EHPAD en France se heurte à plusieurs défis complexes. Ces difficultés sont principalement dues à l'augmentation rapide de la population vieillissante et aux disparités géographiques en matière d'offre et de coût des services.

Démographie et besoins croissants

La population française vieillit rapidement. En début d'année 2024, les personnes de 75 ans et plus représentent 10,4 % de la population totale, avec une prévision d'atteindre 16,4 % d'ici 2050. Cette augmentation démographique, couplée à une progression notable des maladies dégénératives comme Alzheimer, qui devrait voir une augmentation de 87 % d'ici 2030, génère une demande accrue pour des soins spécialisés en EHPAD.

Disparités régionales et offres inégales

Le taux d'équipement des EHPAD en France varie considérablement selon les départements, allant de 0,37 place pour 10 personnes âgées de plus de 75 ans à 1,6 place. En 2024, la France dispose de 595 431 lits répartis sur 7 282 EHPAD, mais ce chiffre est insuffisant par rapport aux besoins croissants. Certaines régions comme Paris affichent un ratio très bas de 3,74 places pour 100 personnes âgées, alors que des départements ruraux comme la Lozère atteignent 16 places pour 100 personnes âgées. Cette disparité souligne une mauvaise répartition des ressources, nécessitant une réévaluation stratégique pour mieux répondre aux besoins des seniors dans tous les départements.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement global moyen est de 0,63, représentant 63 équivalents temps plein pour 100 résidents. Ce taux varie selon le statut juridique des structures. En 2023, le Gouvernement a annoncé à horizon 2030, un taux d'encadrement de 7,3 ETP pour dix résidents. Ce pose donc le problème du recrutement et de financement ...

Coût et accessibilité financière

Le coût des séjours en EHPAD est une autre barrière majeure. Les tarifs mensuels varient selon le type d'établissement et la localisation géographique. En moyenne, les EHPAD publics proposent des séjours à 2 143€, les associatifs à 2 335€, et les privés commerciaux à 2 935€. Cette différence de coût crée une inégalité d'accès aux soins de qualité, particulièrement pour les familles aux revenus modestes.

Capacités et profils des établissements

Les EHPAD en France se répartissent en trois catégories : publics (44,71 %), associatifs (31,39 %), et privés commerciaux (23,89 %). Les établissements publics dominent dans les zones rurales, tandis que les privés sont plus présents dans les départements urbanisés. Les EHPAD commerciaux, souvent mieux équipés pour gérer des résidents plus dépendants, enregistrent des Gir Moyen Pondéré (GMP) plus élevés, reflétant un besoin accru de soins et de ressources spécifiques.

Solutions et perspectives

Pour répondre efficacement à ces défis, plusieurs mesures doivent être envisagées :

1. **Augmentation des capacités d'accueil** : La construction de nouveaux lits et la modernisation des infrastructures existantes sont essentielles pour réduire le déficit actuel.
2. **Répartition équitable des ressources** : Une meilleure distribution des EHPAD sur le territoire français garantirait un accès plus équitable aux soins.
3. **Soutien financier** : Des subventions et aides financières doivent être augmentées pour rendre les séjours en EHPAD plus accessibles, notamment pour les familles à revenus moyens et faibles.
4. **Formation et recrutement** : Investir dans la formation et le recrutement de personnel qualifié pour assurer une prise en charge adéquate et répondre aux besoins spécifiques des résidents.

En somme, la prise en charge en EHPAD en France en 2024 nécessite une approche globale et concertée, impliquant des réformes structurelles, des investissements ciblés et une gestion stratégique des ressources pour faire face aux besoins croissants de la

population vieillissante et diversifiée. Des efforts conjoints des pouvoirs publics, des gestionnaires d'établissements et des professionnels de santé sont cruciaux pour garantir des soins de qualité et accessibles à tous les résidents.

(1) Données Insee 2024

(2) <https://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-off/i2454.asp>

(3) <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-prise-en-charge-medicale-des-personnes-agees-en-ehpad>

Contact entreprise

Christine Hospital

chospital@uni-sante.fr

+ 33 6 08 99 85 66